

La lettre de l'APCM

Lettre bimestrielle de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

Le mot du Président



Renforcer l'efficacité des structures dédiées à l'artisanat

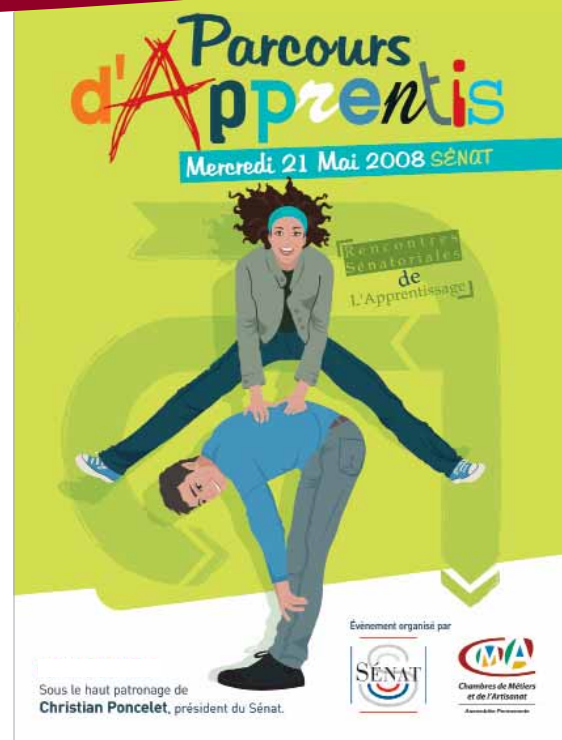
Les chambres de métiers et de l'artisanat souscrivent avec d'autant plus d'intérêt à l'objectif de révision des politiques publiques du gouvernement qu'elles sont engagées, depuis trois ans, dans un vaste processus de modernisation de leur réseau. Elles préparent la mutualisation de plusieurs grands secteurs d'action et entament la mise en œuvre d'un dispositif de formation et d'une plate-forme moderne de services aux entreprises artisanales, communs à toutes les chambres.

Une réflexion porte sur l'articulation de services de proximité pour les artisans autour de chambres départementales et le regroupement au niveau régional de toute la politique de développement économique et de formation. Fédération, regroupement, mutualisation, toutes les solutions seront explorées pour obtenir des simplifications et des économies d'échelle et participer à la diminution des charges pour les entreprises.

Sur la voie de la rationalisation, les décisions seront aisément et rapidement prises parce que les chambres de métiers et de l'artisanat forment un réseau cohérent et soudé.

En réussissant leur modernisation, les chambres de métiers et de l'artisanat, structures totalement dédiées à l'artisanat, seront à même de poursuivre, avec les organisations professionnelles, les progrès réalisés par le secteur ces dernières années : développement des entreprises artisanales, renouvellement de l'apprentissage, regain d'intérêt pour les métiers, émergence du concept d'entreprise à taille humaine, dynamisation des territoires, flux nouveau de jeunes...

Alain Griset



Sommaire

Tous les chemins mènent à l'apprentissage

→ Le 21 mai et pour la neuvième année consécutive, le Sénat accueillait les rencontres sénatoriales de l'apprentissage sur le thème « Tous les chemins mènent à l'apprentissage »



Tribune

Jean-Claude Choquet, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique

Brèves européennes

→ L'artisanat sous la présidence française de l'Union européenne

Partenariat

→ Un dispositif national entre l'APCM et la MNRA

Signature d'un partenariat entre l'APCE et l'APCM



François Moutot directeur général de l'APCM et Philippe Mathot, directeur général de l'APCE pour la signature de la convention.

Entre l'APCM et l'Agence pour la création d'entreprise (APCE), une convention de partenariat a été signée le 20 mars dernier. La coopération porte sur l'orientation des créateurs et des repreneurs d'entreprises; l'échange de produits, de services et d'expertises; la formation des opérateurs de la création transmission; la diffusion de l'esprit d'entreprise; le développement économique local.

La reprise d'entreprise, une opportunité pour tous

La septième édition de la semaine nationale de la création reprise d'entreprises artisanales organisée par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat aura lieu du 20 au 27 novembre prochain. À travers les multiples manifestations organisées partout en France, les CMA valoriseront les nombreuses opportunités offertes dans tous les secteurs de l'artisanat et répondront aux futurs créateurs ou repreneurs sur les questions liées à la matérialisation de leur projet.

Un trophée pour la chambre de métiers et de l'artisanat du Nord

Le 15 avril dernier a eu lieu la remise des prix de la cinquième édition des initiatives de l'économie, à la présidence du Sénat. Sur les cent trente candidatures, sept initiatives ont été primées dont celle de la CMA

du Nord pour son programme de formation des artisans à l'éco-construction sur le Pays Cœur-de-Flandre. Ces trophées récompensent les

actions des institutions publiques et privées en faveur du développement économique.



Tous les chemins mènent à l'apprentissage

Le 21 mai et pour la neuvième année consécutive, le Sénat accueillait les rencontres sénatoriales de l'apprentissage sur le thème « tous les chemins mènent à l'apprentissage ».



PHOTO: © SÉNAT 2008

Co-organisées par le Sénat et l'APCM, ces rencontres permettent aux apprentis de relayer auprès du gouvernement leurs interrogations et celles exprimées par les chambres de métiers et de l'artisanat. Leurs centres de formation d'apprentis accueillent 80 000 jeunes. Les trois cents apprentis invités ont été accueillis dans l'hémicycle par Christian Poncelet, président du Sénat, par ces mots: « *Vous représentez les métiers d'aujourd'hui et de demain. Vous voir dans ces lieux symbolise l'importance que la Nation vous accorde.* » Une importance réaffirmée par Laurent Wauquiez, secrétaire d'État en charge de l'emploi, au cours de la séance de questions orales.

L'aide à l'apprentissage: une volonté du gouvernement

Interrogé par les apprentis sur des questions relatives au parcours d'apprentissage et aux conditions de vie en apprentissage, Laurent Wauquiez a fait part de la volonté du gouvernement de s'attaquer aux problèmes concrets rencontrés par

les apprentis. Il a annoncé l'ouverture d'une réflexion en ce sens. Après avoir rappelé que les dispositifs créés par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 n'avaient pas encore produit tous leurs effets, il a annoncé qu'il fallait « *passer à la vitesse supérieure dans le domaine de l'aide à l'apprentissage* ». Il souhaite que « *dans la négociation avec les régions soient mises sur la table les conditions matérielles des apprentis* ». Il souhaite également que « *des partenariats soient prévus entre les conseils régionaux pour qu'ils s'engagent à proposer les mêmes aides aux apprentis, quel que soit leur lieu de résidence* ».

Laurent Wauquiez a par ailleurs assuré que le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage serait mobilisé pour favoriser la mobilité des apprentis. L'APCM, les représentants des CMA et les apprentis présents ont accueilli très favorablement les engagements pris ainsi que l'appel fait aux régions pour soutenir l'aide à l'apprentissage.



PHOTO: © SENAT 2008



PHOTO: © SENAT 2008

Tous les chemins mènent à l'apprentissage

Après la séance de questions orales, le second temps fort de ces rencontres fut la table ronde consacrée aux parcours d'apprentis. Les intervenants, sénateurs, chef d'entreprises, apprentis, venus témoigner, ont illustré l'attractivité de l'apprentissage, la diversité, la richesse des cursus, les nouvelles possibilités ouvertes grâce aux partenariats avec les universités. Ceux-ci permettent à de jeunes étudiants de se former à un métier et au management de l'entreprise artisanale d'une part; à des salariés et à des chefs d'entreprise artisanale de rejoindre la voie universitaire d'autre part. Tous ont vanté les mérites de l'apprentissage. « *C'est une façon de faire ce qu'on aime, d'être en contact avec les réalités du métier et les réalités entrepreneuriales.* » « *Quand on a une envie il faut la suivre, l'apprentissage permet de réaliser ses ambitions quel que soit le niveau d'études au moment de l'entrée en apprentissage.* » Auparavant, Christian Poncelet, président du Sénat avait rappelé que « *l'apprentissage demeure le meilleur moyen de lutter contre le chômage des jeunes* » et qu'il représente « *un des principaux moteurs de la croissance et de l'emploi* ». Pour l'APCM et son réseau, les rencontres sénatoriales de l'apprentissage représentent un moment particulièrement important d'échanges et de débats ainsi que la reconnaissance de l'engagement des chambres en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes.

L'APCM remercie le Sénat pour son appui de premier plan au secteur des métiers.



PHOTO: GMA 44

Jean-Claude CHOQUET

Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique, 1^{er} vice-président de l'APCM

Dans votre CFA, vous développez des actions de mobilité qui concernent annuellement environ 150 apprentis et enseignants. Comment accueillez-vous les propos de Laurent Wauquiez sur la mobilité?

Bien évidemment, la mobilité des apprentis demeure plus faible que chez les jeunes étudiants et cela à cause de freins réglementaires et culturels. L'apprenti, à la différence de l'étudiant est rattaché à une entreprise par le biais d'un contrat de travail. En découlent un certain nombre d'obligations dès lors qu'une mobilité en Europe est envisagée (avenant au contrat, convention de mise à disposition, etc.). La deuxième barrière est culturelle tant de la part du jeune que de l'entreprise. Souvent, les apprentis ne sont pas très sensibilisés aux vertus de la mobilité; les employeurs ne perçoivent pas l'intérêt pour leur salarié et pour eux-mêmes d'une telle démarche. Il faut donc alléger les contraintes réglementaires au départ mais aussi à l'accueil de jeunes sous contrat d'apprentissage en Europe; accorder des moyens financiers supplémentaires pour sensibiliser les jeunes apprentis et intégrer la mobilité dans les parcours de formations.

Pourquoi cet attachement au développement de la mobilité en apprentissage?

La mobilité représente un complément de formation apportant une plus-value indéniable au parcours de formation: pratique d'une langue étrangère, enrichissement professionnel, développement personnel.

La mobilité des apprentis peut exister à condition qu'elle soit l'affaire de tous. Chacun doit être conscient de sa propre valeur tout en manifestant une volonté d'ouverture à l'égard d'autrui. C'est sans doute seulement à ce prix que chacun de nous pourra construire l'Europe des métiers.



L'artisanat sous la présidence française de l'Union européenne

La France assurera la présidence de l'Union européenne à partir du 1^{er} juillet prochain. L'APCM défendra l'adoption d'une véritable politique de l'artisanat au niveau communautaire. L'objectif est de replacer les entreprises à caractère artisanal au cœur des préoccupations européennes, de démontrer leur importance économique et sociale et de faire prendre en compte leurs besoins spécifiques. Sous cette présidence, stratégique pour l'artisanat, l'APCM :

- ▶ organisera, en coopération avec l'UEAPME, une conférence européenne des petites entreprises les 30 et 31 octobre prochain à Tours ;
- ▶ militera pour l'intégration de mesures dédiées à la mobilité des apprentis dans les programmes existants lors du Conseil Éducation de Bordeaux en novembre prochain ;
- ▶ participera aux manifestations prévues au programme officiel touchant à l'artisanat. L'APCM sera également force de propositions sur les sujets phares pour l'artisanat : formation, développement rural et politique urbaine, normalisation et innovation...

Le chiffre... 10 000

Le 10 000^e passeport pour l'économie numérique vient d'être délivré par la chambre de métiers et de l'artisanat du Maine-et-Loire. Plus de 50 % des passeports sont décernés par le réseau des CMA très investi dans ces formations d'initiation aux nouvelles technologies destinées aux chefs d'entreprise et aux porteurs de projet. En savoir plus : www.econumerique.pme.gouv.fr



▶ Modernisation de l'économie

Une très forte mobilisation de l'artisanat

Les représentants de l'APCM et de l'UPA ont réuni, le 28 mai au Sénat, la Conférence nationale de l'artisanat avec pour ordre du jour le projet de loi de modernisation de l'économie.

A travers leurs présidents et représentants, les chambres de métiers et de l'artisanat, les organisations professionnelles et les structures travaillant en faveur de l'artisanat ont exprimé, d'une seule voix, leur satisfaction sur les mesures relatives à la transmission d'entreprises et à la simplification administrative contenues dans la loi. En revanche, elles réclament une limitation dans le temps des conditions préférentielles accordées à « l'auto-entrepreneur »



Alain Griset, président de l'APCM, et Pierre Martin, président de l'UPA.

et une diminution du seuil permettant une implantation commerciale sans autorisation administrative. Mais pour l'essentiel, c'est la création définitive d'un véritable statut pour l'entreprise individuelle qui reste la priorité.

▶ Partenariat

Un dispositif national entre l'APCM et la MNRA

L'APCM et la Mutuelle Nationale de Retraite des Artisans ont conclu un partenariat d'une durée de trois ans portant sur la mise en œuvre d'actions communes de promotion et de développement de l'artisanat.

La convention a été signée le 4 juin lors de l'assemblée générale de l'APCM.

L'APCM et la MNRA engagent ainsi le rapprochement entre les deux réseaux. La MNRA apportera son soutien aux actions nationales de promotion de l'artisanat organisées par l'APCM et son réseau.

L'APCM valorisera, auprès de ses différents partenaires et de son réseau, l'action de la MNRA en tant que partenaire privilégié. L'APCM et la MNRA ont également formalisé les conditions de mise en œuvre d'un partenariat décliné localement entre la MNRA et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

